

L'actualité du crédit immobilier par **AB Courtage** !



ABC Marché

Tout ce qui change au 1^{er} octobre 2025

DPE : chasse aux fraudes et aux diagnostiqueurs trop zélés.

A partir du 1er octobre, tout diagnostiqueur immobilier réalisant plus de 1 000 DPE de maisons individuelles ou d'appartements sur une période glissante de 12 mois fera l'objet d'une suspension d'activité. Cette mesure est destinée à lutter contre la fraude aux DPE. Sur les 4 millions de DPE réalisés chaque année, le Ministère du Logement estime que 70 000 sont des diagnostics de complaisance ce qui influence directement la valeur d'un bien. Afin de lutter contre ces fraudes, les certifications seront renforcées et un QR code sera attribué à chaque professionnel pour sécuriser les résultats.

MaPrimeRénov' : réouverture du guichet pour les rénovations d'ampleur

Fermé depuis le 23 juin, en raison d'un trop-plein de dossiers de demande et d'une multiplication des fraudes, le guichet MaPrimeRenov pour les rénovations d'ampleur (combinant plusieurs types de travaux) rouvre le 30 septembre. La principale aide publique à la rénovation énergétique des logements privés devient moins avantageuse et les conditions d'éligibilité sont durcies. Pour rappel, seuls 13 000 dossiers (en priorité ceux des ménages aux revenus très modestes selon les critères de l'Agence nationale de l'habitat) seront acceptés entre le 30 septembre et la fin d'année 2025.

Les APL revalorisées

Comme chaque année, les APL sont revalorisées le 1er octobre en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) du deuxième trimestre de l'année en cours. Au T2 2025, l'IRL affichait une progression de 1,04 % (en métropole, en Corse et dans les régions et départements d'Outre-mer). L'APL devrait donc augmenter de 1,04% au 1er octobre.

Renforcement de la sécurité dans les virements bancaires

A compter du 9 octobre 2025, une directive européenne impose un nouveau dispositif destiné à sécuriser les virements bancaires. Les banques et établissements de paiement devront désormais vérifier la cohérence entre le nom du bénéficiaire et l'IBAN renseigné. En cas de discordance, le client sera immédiatement alerté avant de valider l'opération. Cette mesure vise à limiter les erreurs de destinataire et à renforcer la confiance dans les transactions en ligne.

Panneaux solaires : une TVA réduite

Afin de favoriser l'accès des particuliers aux panneaux solaires photovoltaïques, un taux de TVA réduit, de 5,5% contre 10 à 20% actuellement, s'appliquera à compter du 1er octobre sur leur installation dans les logements.

Hors environnement immobilier ou bancaire, on peut évoquer :

- L'évolution du bonus écologique et le retour du leasing social pour l'acquisition d'un véhicule électrique neuf
- La nouvelle baisse du prix du gaz de 1,46%, en octobre après celle de 1.88% en septembre
- Les marques de textile pourront afficher sur leurs vêtements une étiquette indiquant leur coût environnemental de la production à la fin de vie du produit.

Découvrez les taux en vigueur :

	7 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
Taux Excellent	2,85%	2,90%	2,95%	3,10%	3,20%
Très bon taux	3,10%	3,12%	3,28%	3,37%	3,40%
Bon taux	3,16%	3,20%	3,36%	3,44%	3,50%

abcourtage
PRÊT IMMOBILIER

Nora HERVE
Experte en financement immobilier
Tél. : 06 08 75 17 38
E-mail: nora.herve@abcourtage.com
44210 Pornic



Nos clients nous recommandent :
Découvrez tous [nos avis sur Immodvisor](#) !

Nantes Crédit AB Courtage inscrit au RCS de Nantes sous le n°789 725 025 sous le n° ORIAS 12 069 160 (www.orias.fr) Siège social 22, rue Paul BELLAMY 44000 Nantes – 02.40.76.86.31 - www.abcourtage.com. - Soumises au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) – 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 – Tél : 01.49.95.40.00 – www.acpr.banque-france.fr. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L.519-3-4 du Code monétaire et financier.

Envoyé avec

Brevo